

# Note Méthodologique

## L'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » (CVS)

### Historique

Réalisée par l'Insee depuis 2007, l'enquête CVS est une enquête de victimation qui vise à recenser et décrire les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte sur les cambriolages, les vols ou dégradations de véhicules ou du logement, que ces délits aient fait ou non l'objet d'une plainte. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) ainsi que, plus récemment, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) sont associés à la maîtrise d'ouvrage.

### Calendrier et champs de l'enquête

L'enquête est menée au premier trimestre de chaque année auprès d'un échantillon de 20 000 à 25 000 ménages « ordinaires » - c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux...) et vivant dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abri...) - de France métropolitaine. L'enquête a également été réalisée à la Réunion en 2011 et en Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2015, en partenariat avec la Délégation Générale à l'Outre-Mer, mais les résultats concernant ces territoires ne sont pas repris dans cette publication. Elle sera également conduite à Mayotte en 2020. Au sein de chaque ménage, une personne de 15 ans ou plus choisie aléatoirement répond aux questions portant sur les victimations individuelles (vols personnels, violences, menaces et injures) et si cette personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'enquête et de 75 ans ou moins au 1er janvier, elle répond aux questions portant sur les violences sexuelles et les violences au sein du ménage.

### Refonte de la pondération de l'enquête en 2016

Jusqu'à l'enquête 2015, la méthode de pondération reposait sur une procédure simultanée de correction de la non-réponse et de calage sur marges en une étape. Cette méthode conduisait à considérer comme non-répondants totaux à l'enquête les ménages répondants qui ne fournissaient pas de répondant au questionnaire

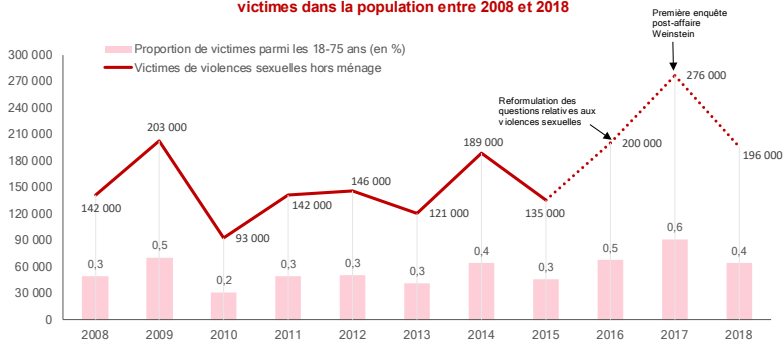
sur les victimations individuelles, soit 500 ménages par an environ. Ceci constituait une perte d'information et de précision pour les estimations de niveau ménage. De plus, dans les marges de calage, la variable type de logement (individuel/collectif) était absente alors même qu'elle est corrélée aux variables d'intérêt. Pour ces raisons en particulier, la direction de la méthodologie de l'Insee a travaillé à une refonte de la pondération dans l'enquête CVS et mis en place à partir de 2016 une approche en deux étapes : correction de la non-réponse (CNR) par repondération via les méthodes des groupes de réponse homogène puis en seconde étape calage sur marges. Par ailleurs, cette méthode améliore la correction de la non-réponse. L'ensemble des années d'enquête est concerné par cette refonte de la pondération. Les nouvelles estimations, publiées ici sont en général très proches des anciennes, qui ont été diffusées antérieurement.

### Reformulation des questions relatives aux violences sexuelles en 2017

Avant 2017, les questions relatives aux violences sexuelles dans le module « violences sexuelles hors ménage » et dans le module « violences au sein du ménage » (cf. *Introduction* du chapitre *Violences physiques ou sexuelles* pour plus de détail sur les concepts) n'étaient pas formulées de la même façon. Pour harmoniser le recueil de cette information et le recensement des victimes de violences sexuelles, qu'elles habitent ou non avec l'auteur au moment de l'enquête, ces questions ont été reformulées. Ainsi avant 2017, les victimes de violences sexuelles « hors ménage », c'est-à-dire commises par une personne non cohabitante au moment de l'enquête, étaient repérées par la question « *en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?* ». En 2017, cette question a été reformulée ainsi « *en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?* ». Parallèlement, la question permettant de repérer les victimes de violences sexuelles « au sein du ménage », c'est-à-dire commises par une personne cohabitante au moment de l'enquête, a également été modifiée. Sa formulation avant 2017 était « *en dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?* ». À partir de 2017, elle devient « *en dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?* ». Le changement de formulation des questions relatives aux violences sexuelles intervenu dans l'enquête de 2017 portant sur les atteintes subies en 2016 s'est accompagné d'une modification

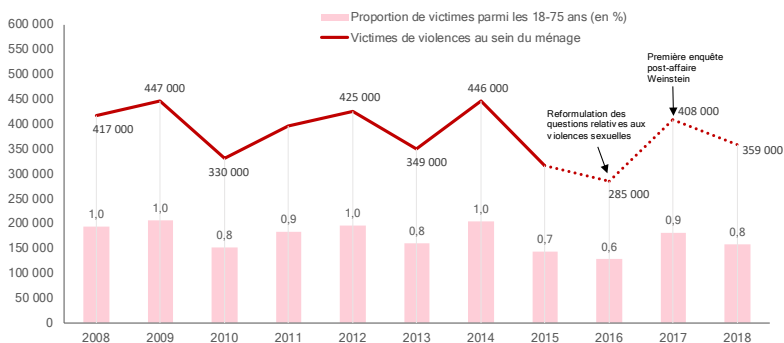
sensible en structure des victimes de violences sexuelles dans l'enquête de 2017, en particulier pour les violences sexuelles hors ménage. Cette modification se confirme en 2018 et 2019 dans un contexte de libération de la parole des victimes et de prise de conscience collective des violences faites aux femmes né de l'affaire Weinstein et de la vague #MeToo. Ainsi la part de victimes d'un viol ou d'une tentative de viol parmi les victimes de violences sexuelles hors ménage est passée d'une moyenne de 48 % sur la période 2011-2015 à une moyenne de 37 % en 2016-2018. Cette rupture de série, liée à la fois à la reformulation et à la perception possiblement nouvelle de ce type de violences, rend fragile l'analyse des violences sexuelles hors ménage sur une période de référence cumulant les échantillons des enquêtes 2017, 2018 et 2019 aux échantillons des enquêtes antérieures.

### Nombre annuel de victimes de violences sexuelles hors ménage et proportion de victimes dans la population entre 2008 et 2018



**Champ** • Personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.  
**Source** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.

### Nombre annuel de victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage et proportion de victimes dans la population entre 2008 et 2018



**Champ** • Personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.  
**Source** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.

### Taux de plainte estimés à partir de l'enquête "Cadre de vie et sécurité"

|   | Taux de plainte : proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %) |      |      | Evolution 2017-2018 (en points) | Effectifs non pondérés 2018 |
|---|--|------|------|---------------------------------|-----------------------------|
|   | 2016   | 2017 | 2018 |                                 |                             |
| Cambriolages "réalisés"                                 | 75   | 74   | 62   | -12                             | 62                          |
| Tentatives de cambriolages                              | 27   | 32   | 31   | -1                              | 33                          |
| Actes de vandalisme contre le logement                  |  |      |      |                                 |                             |
| Vols de voiture   |  |      |      |                                 |                             |
| Tentatives de vols de voiture                           |  |      |      |                                 |                             |
| Vols à la roulotte (dans la voiture)                    | 49   | 41   | 38   | -3                              | 44                          |
| Vols d'accessoires de véhicules (sur la voiture)        |  |      |      |                                 |                             |
| Actes de vandalisme contre la voiture                   | 18   | 19   | 16   | -3                              | 77                          |
| Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur        |  |      |      |                                 |                             |
| Vols et tentatives de vol de vélos                      |  |      |      |                                 |                             |
| Escroqueries bancaires                                  | 28   | 23   | 18   | -5                              | 95                          |
| Vols et tentatives de vols avec violence ou menaces     |  |      |      |                                 |                             |
| Vols et tentatives de vols sans violence ou menaces     | 29   | 32   | 30   | -2                              | 63                          |
| Violences physiques hors ménage (hors situation de vol) | 27   | 23   | 22   | -1                              | 36                          |
| Violences sexuelles hors ménage                         |  |      |      |                                 |                             |
| Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage      |  |      |      |                                 |                             |

**Champ** • Ménages ordinaires de France métropolitaine, individus âgés de 14 ans ou plus pour les vols et les violences.

**Note** • Pour certains faits, les données ne sont pas présentées (cellules grisées) en raison de la faiblesse des effectifs.

**Sources** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-ONDRP-SSMSI ; traitements SSMSI.

Les enquêtes CVS fournissent des estimations concernant les taux de dépôt de plainte. Ces taux correspondent à la proportion de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Ces chiffres présentent un éclairage annuel sur les dernières années observées du comportement de plainte des victimes.

Pour certains faits, les données ne sont pas présentées en raison de la faiblesse des effectifs. Cela concerne notamment les violences sexuelles hors ménage pour lesquelles les effectifs concernés ne permettent pas de commenter l'évolution du taux de dépôt de plainte avant et après l'affaire Weinstein et la vague #MeToo.

## Précautions de lecture des résultats du rapport

### Incident le plus récent dans l'année

Au cours de l'année N où elle est conduite, une édition d'enquête CVS recense les victimations subies en [N-1] ou en [N-2] (soit l'année civile précédente ou l'année civile antérieure). Par exemple en 2019, les enquêtés devaient répondre si oui ou non ils avaient subi un cambriolage en 2018 ou en 2017. Dans le présent rapport, pour limiter les biais liés aux effets de mémoire, pour toutes les victimations étudiées, seuls les répondants victimes en [N-1] sont retenus. Quand plusieurs faits de même nature ont été subis, les enquêtés sont interrogés sur le dernier et l'avant-dernier incident qu'ils ont subis. Toutefois les questions consacrées à l'avant-dernier incident sont moins détaillées. C'est pourquoi les rubriques *Contexte*, *Auteurs*, *Préjudice* et *Recours* des différents chapitres décrivent exclusivement les caractéristiques de l'incident le plus récent subi dans l'année.

### Précision des données de l'enquête CVS 2018

Il est important de noter que les résultats présentés dans ce rapport sont, comme tout résultat de sondage et par opposition à un relevé exhaustif dans la population, assortis d'une certaine précision. Quand le sondage est aléatoire, comme c'est le cas de l'enquête CVS, la notion d'intervalle de confiance permet de donner une idée de la précision de l'estimation. Pour ne pas alourdir la présentation des résultats dans le corps du rapport, les intervalles de confiance des estimations issues de l'enquête CVS 2019, sont donnés dans le *tableau 1*.

Lorsqu'un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour une grandeur, cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive. Par exemple, 209 ménages sur les 12 397 interrogés dans l'enquête 2019 ont déclaré avoir été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage en 2018. Après pondération, le nombre de cambriolages en 2018 est estimé à 490 000. Le « vrai » nombre de ménages victimes de cambriolages ou de tentative de cambriolage dans la population a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle [427 000 – 553 000].

Dans ce rapport, seuls les écarts et les évolutions significatives, tenant compte de ces intervalles de confiance, ont été commentés.

**Tableau 1 : échantillons de victimes en 2018, estimations annuelles pondérées et intervalles de confiance de l'enquête CVS 2019**

|   | Nombre de personnes interrogées se déclarant victimes ou concernées/ nombre de personnes interrogées | Nombre pondéré de victimes ou de personnes concernées en 2018 d'après l'enquête CVS 2019 | Intervalle de confiance à 95 % | Précision à 95% |
|---|--|--|--------------------------------|-----------------|
| <b>Victimisations ayant visé la résidence principale des ménages (unité de compte = ménage)</b>                               |  |  |                                |                 |
| Cambriolages et tentatives de cambriolage   | 209/12 397   | 490 000  | [427 000 – 553 000]            | ± 63 000        |
| Vols sans effraction  | 112/12 397   | 251 000  | [206 000 – 296 000]            | ± 45 000        |
| Actes de vandalisme contre le logement  | 244/12 397   | 580 000  | [512 000 – 648 000]            | ± 68 000        |
| <b>Victimisations ayant visé les véhicules possédés par les ménages (unité de compte = ménage)</b>                            |  |  |                                |                 |
| Vols et tentatives de vol de voiture  | 82/12 397  | 198 000  | [160 000 – 236 000]            | ± 38 000        |
| Vols et tentatives de vol d'objet(s) dans ou sur la voiture   | 239/12 397   | 575 000  | [509 000 – 641 000]            | ± 66 000        |
| Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur  | 17/12 397  | 44 000   | [25 000 – 63 000]              | ± 19 000        |
| Vols et tentatives de vol de vélo   | 125/12 397   | 318 000  | [267 000 – 369 000]            | ± 51 000        |
| Actes de vandalisme contre la voiture   | 449/12 397   | 1 078 000  | [989 000 – 1 167 000]          | ± 89 000        |
| <b>Escoqueries bancaires (unité de compte=ménage)</b>   | 527/12 397   | 1 260 000  | [1 165 000 – 1 355 000]        | ± 95 000        |
| <b>Victimisations personnelles hors ménage hors victimations « sensibles » (unité de compte = individu de 14 ans ou plus)</b> |  |  |                                |                 |
| Vols et tentatives de vol avec violences physiques ou menaces   | 37/11 995  | 166 000  | [117 000 – 215 000]            | ± 49 000        |
| Vols et tentatives de vol sans violence ni menaces  | 191/11 995   | 967 000  | [833 000 – 1 101 000]          | ± 134 000       |
| Violences physiques hors ménage   | 143/11 995   | 710 000  | [599 000 – 821 000]            | ± 111 000       |
| Menaces   | 389/11 995   | 1 805 000  | [1 618 000 – 1 992 000]        | ± 187 000       |
| Injures   | 1 023/11 995   | 4 882 000  | [4 571 000 – 5 193 000]        | ± 311 000       |
| Arnaques  | 292/11 995   | 1 247 000  | [1 103 000 – 1 391 000]        | ± 144 000       |
| Corruption  | 112/11 995   | 537 000  | [448 000 – 626 000]            | ± 89 000        |
| <b>Insécurité et préoccupation sécuritaire (unité de compte = individu de 14 ans ou plus)</b>                                 |  |  |                                |                 |
| Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village   | 1 312/11 995   | 5 925 000  | [5 594 000 – 6 256 000]        | ± 331 000       |
| Sentiment d'insécurité dans le domicile   | 1 005/11 995   | 3 979 000  | [3 711 000 – 4 247 000]        | ± 268 000       |
| Renoncement à sortir seul pour des raisons de sécurité  | 1 422/11 995   | 5 724 000  | [5 386 000 – 6 062 000]        | ± 338 000       |
| Délinquance comme problème le plus préoccupant dans la société  | 1 182/11 995   | 5 208 000  | [4 907 000 – 5 509 000]        | ± 301 000       |
| Délinquance comme problème le plus préoccupant dans le quartier   | 1 143/11 995   | 5 170 000  | [4 846 000 – 5 494 000]        | ± 324 000       |
| <b>Victimisations « sensibles » (unité de compte = individu âgé de 18 à 75 ans)</b>   |  |  |                                |                 |
| Violences sexuelles hors ménage   | 46/9 175   | 196 000  | [142 000 – 250 000]            | ± 54 000        |
| Violences au sein du ménage   | 57/9 175   | 359 000  | [278 000 – 440 000]            | ± 81 000        |

### Périodes de référence, cumul d'enquête et moyennes annuelles

Pour la majorité des victimations suivies dans l'enquête, les échantillons annuels de victimes ne sont pas suffisants pour permettre une analyse structurelle robuste. Ainsi, dans les rubriques *Contexte, Auteurs, Préjudice, Recours* et *Profil des victimes* qui donnent de l'information détaillée sur les caractéristiques des faits, des auteurs et des victimes, les échantillons de victimes de plusieurs années d'enquête sont cumulés et les résultats présentés correspondent à des moyennes annuelles pondérées. Pour les vols et tentatives de vol de voiture, les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur, les vols et tentatives de vol de vélo, les vols et tentatives de vol avec violences ou menaces, les violences sexuelles hors ménage et les violences au sein du ménage, la période de référence est 2011-2018 ce qui correspond au cumul des échantillons de répondants des 8 enquêtes 2012 à 2019. Pour la plupart des autres victimations, la période de référence est 2016-2018, qui correspond au cumul des 3 échantillons de répondants des enquêtes 2017 à 2019. Enfin, pour les arnaques et la corruption, le cumul porte sur les deux années disponibles, soit la période de référence 2017-2018. Pour étudier le sentiment d'insécurité et la préoccupation sécuritaire une seule année d'enquête est suffisante pour les analyses présentées dans le chapitre 15, les enquêtes ne sont donc pas cumulées (cf *tableau 1* pour les intervalles de confiance à 95 %). Les différentes périodes de référence, la taille des échantillons de victimes correspondants ainsi que l'estimation annuelle moyenne et son intervalle de confiance à 95 % sont donnés dans le *tableau 2*.

### Seuil de diffusion

Pour des raisons de robustesse des données présentées dans ce rapport, seuls les effectifs et proportions portés par un nombre de répondants supérieur ou égal à 30 sont affichés. Une mention « ND » ou bien l'absence de chiffres dans les graphiques de répartition (camemberts, bâtons, barres qui somment à 100 %) signalent un effectif de répondants inférieur à ce seuil.

### Choix méthodologiques relatifs aux violences sexuelles hors ménage et aux violences au sein du ménage

Les choix méthodologiques relatifs aux violences sexuelles et aux violences au sein du ménage font l'objet d'échanges entre les différents partenaires associés à l'enquête CVS, notamment dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes (MIPROF) afin d'harmoniser les chiffres publiés sur ces sujets sensibles. Dans le présent rapport, l'analyse des victimes de violences sexuelles et de violences au sein du ménage, comme pour l'étude

de toutes les autres victimations des autres chapitres, s'appuie sur les victimations subies au cours de l'année précédant l'enquête (voir plus haut « incident le plus récent dans l'année »). La période de référence retenue est de 8 années, soit 2011-2018 qui correspond au cumul des enquêtes 2012 à 2019. Ces choix sont conformes à ceux effectués par l'Insee dans sa contribution pour la [lettre de la MIPROF](#) publiée fin novembre 2019. En outre, les « violences sexuelles hors ménage » désignent depuis l'origine de l'enquête et donc dans le présent rapport, les violences sexuelles commises par personne non cohabitante au moment de l'enquête. Cette terminologie pour les violences sexuelles est ainsi homogène à celle employée pour les violences physiques, les menaces et les injures « hors ménage ».

**Tableau 2 : échantillons des populations d'études, estimations moyennes annuelles pondérées et intervalles de confiance sur les périodes de référence**

|  | Echantillon de victimes ou personnes concernées | Estimation annuelle moyenne pondérée | Intervalle de confiance à 95 % | Précision à 95% |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| <b>Période de référence 2016-2018 (cumul des enquêtes 2017-2019)</b> |   |                                      |                                |                 |
| Cambrillages et tentatives de cambriolage                            | 777/43 172                                      | 509 000                              | [474 000 – 544 000]            | ± 35 000        |
| Vols sans effraction   | 385/43 172                                      | 253 000                              | [228 000 – 278 000]            | ± 25 000        |
| Actes de vandalisme contre le logement                               | 983/43 172                                      | 628 000                              | [589 000 – 667 000]            | ± 39 000        |
| Vols et tentatives de vol d'objet(s) dans ou sur la voiture          | 902/43 172                                      | 602 000                              | [565 000 – 639 000]            | ± 37 000        |
| Actes de vandalisme contre la voiture                                | 1 781/43 172                                    | 1 166 000                            | [1 114 000 – 1 218 000]        | ± 52 000        |
| Escoqueries bancaires  | 1 819/43 172                                    | 1 229 000                            | [1 175 000 – 1 283 000]        | ± 54 000        |
| Vols et tentatives de vol sans violence ni menaces                   | 661/41 559                                      | 939 000                              | [866 000 – 1 012 000]          | ± 73 000        |
| Violences physiques hors ménage                                      | 490/41 559                                      | 664 000                              | [605 000 – 723 000]            | ± 59 000        |
| Menaces  | 1 408/41 559                                    | 1 859 000                            | [1 755 000 – 1 963 000]        | ± 104 000       |
| Injures  | 3 777/41 559                                    | 5 070 000                            | [4 902 000 – 5 238 000]        | ± 168 000       |
| <b>Période de référence 2011-2018 (cumul des enquêtes 2012-2019)</b> |   |                                      |                                |                 |
| Vols et tentatives de vol de voiture                                 | 1 033/124 560                                   | 232 000                              | [218 000 – 246 000]            | ± 14 000        |
| Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur                     | 341/124 560                                     | 80 000                               | [72 000 – 88 000]              | ± 8 000         |
| Vols et tentatives de vol de vélo                                    | 1 426/124 560                                   | 327 000                              | [310 000 – 344 000]            | ± 17 000        |
| Vols et tentatives de vol avec violences physiques ou menaces        | 487/119 786                                     | 244 000                              | [221 000 – 267 000]            | ± 23 000        |
| Violences sexuelles hors ménage                                      | 419/92 966                                      | 176 000                              | [157 000 – 195 000]            | ± 19 000        |
| Violences au sein du ménage  | 672/92 966                                      | 373 000                              | [342 000 – 404 000]            | ± 31 000        |
| <b>Période de référence 2017-2018 (cumul des enquêtes 2018-2019)</b> |   |                                      |                                |                 |
| Arnaques   | 758/26 984                                      | 1 480 000                            | [1 374 000 – 1 586 000]        | ± 106 000       |
| Corruption   | 279/26 984                                      | 576 000                              | [514 000 – 638 000]            | ± 62 000        |



### Estimations du nombre de faits : traitement des valeurs extrêmes sur les variables de recensement des victimations ménages

Les variables recensant les nombres de victimations subies par ménage présentent quelques valeurs extrêmes qui ont un fort impact sur l'estimation finale du nombre total de faits subis par les ménages<sup>1</sup>. Pour les traiter, nous avons appliqué une méthode basée sur les percentiles des distributions des victimations.

Chaque année d'enquête N, pour chaque variable de recensement de victimation R, on détermine le 99<sup>ème</sup> percentile de la distribution, noté  $p99_{N,R}$  (valeur positive et nettoyée de la valeur 99). On compare ensuite cette valeur au  $p99_{[N,N-1,N-2,N-3,N-4],R}$  qui correspond au 99<sup>ème</sup> percentile de la distribution de la variable R déterminé sur l'ensemble de l'échantillon de ménages obtenu en empilant les 5 années N, N-1, N-2, N-3 et N-4. Si le  $p99_{N,R}$  est supérieur à ce « p99 de moyen-terme » alors on lui affecte la valeur du p99 de moyen terme. On obtient ainsi une nouvelle série de  $p99^*_{N,R}$  ajustés qui va servir de valeurs de troncature pour les variables R une année d'enquête N donnée.

Cette méthode en 2 temps basée sur les percentiles permet d'utiliser le p99 des distributions plutôt qu'une valeur arbitraire de troncature (5 ou 10 par exemple) qui n'est pas forcément adaptée pour toutes les victimations. Elle reste en outre sensible à d'éventuelles hausses des phénomènes mesurés sans pour autant accorder trop d'importance à des valeurs élevées portées par un nombre très faible de ménages une année donnée.

### Estimations du nombre de cambriolages « aboutis »

Dans l'enquête CVS, jusqu'en 2016, il n'y avait pas de variable de recensement explicite et distincte du nombre des cambriolages « aboutis » (effraction + vol) d'un côté et des tentatives (effraction non suivie de vol) de l'autre. Elles ont été introduites en 2017 mais les réponses des enquêtés ne coïncident pas avec les concepts en vigueur depuis le début de l'enquête. Sur l'ensemble de la période couverte par l'enquête, les cambriolages « aboutis », appelés tout simplement « cambriolages » dans la suite par opposition aux tentatives, sont calculés par la méthode suivante :

- d'abord en prenant en compte l'information exacte disponible pour les derniers et avant-dernier incidents. En effet, on dispose pour ces deux rangs d'incidents de leur degré d'aboutissement, abouti ou tenté;

---

1 Le même problème se pose pour les variables de recensement des victimations subies par les personnes (vols personnels, insultes et menaces, violences physiques et sexuelles) mais le problème des séries (répétition des atteintes) rend la problématique plus compliquée. Dans ce rapport, s'agissant des victimations personnelles, on recense uniquement le nombre annuel de victimes, et pas le nombre d'atteintes.

- pour les incidents de rang supérieur ou égal à 3 (avant l'avant-dernier), on estime le nombre de cambriolages via un « taux de réalisation » global des cambriolages sur l'avant-dernier incident, calculé sur les 5 dernières années pour éviter une trop forte variabilité.

À partir de l'enquête 2017, la question est explicitement posée du nombre de cambriolages « aboutis » et du nombre de tentatives. Cependant, la méthode de calcul antérieure a été maintenue car les réponses des ménages ne sont pas toutes en cohérence avec les définitions de cambriolage et de tentative de cambriolage ici retenues. En effet certains ménages répondent avoir subi 0 cambriolage et 1 tentative de cambriolage et dans la description de l'incident subi, ils déclarent avoir subi un vol, ce qui correspond à un cambriolage « abouti » dans les statistiques présentées dans ce document. Inversement, certains ménages déclarent 1 (ou plusieurs) cambriolage(s) et 0 tentative et déclarent ne pas avoir subi de vol au cours du dernier incident.

#### Répartition des victimes selon la saison de commission de l'incident le plus récent

Pour chaque victimation (hors violences physiques au sein du ménage et hors violences sexuelles), les répondants sont interrogés sur le mois de commission de l'incident le plus récent. Lorsque les répondants ne se souviennent pas précisément du mois (5 à 10 % des victimes selon les victimations), ils renseignent la saison. Dans ce rapport :

- les enquêtés ayant répondu « mars, avril ou mai » sont comptés avec ceux ayant répondu « printemps »;
- les enquêtés ayant répondu « juin, juillet ou août » sont comptés avec ceux ayant répondu « été »;
- les enquêtés ayant répondu « septembre, octobre ou novembre » sont comptés avec ceux ayant répondu « automne »;
- les enquêtés ayant répondu « décembre, janvier ou février » sont comptés avec ceux ayant répondu « hiver ».

Plus la multivictimation est élevée, moins la répartition des victimes selon la saison de commission de l'incident le plus récent est une bonne approximation (« proxy ») de la répartition de l'ensemble des incidents selon la saison de commission. Pour cette raison, dans ce rapport, la répartition des victimes selon la saison de commission est donnée pour les victimations ayant visé les logements ou les véhicules possédés par les ménages (hors actes de vandalisme), pour lesquelles la multivictimation (définie comme le fait de subir plusieurs victimations de même nature une même année) ne concerne pas plus de 10 % des victimes.

### Répartition des victimes selon la région

Dans les précédents rapports d'enquête CVS, les victimes étaient ventilées par zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT). Or, ce découpage territorial créé en 1967 lors du grand courant de la planification territoriale est aujourd'hui peu utilisé. C'est pourquoi le présent rapport fournit désormais des statistiques au niveau régional même si les pondérations de l'enquête ne sont pas calculées en considérant ce découpage. Par ailleurs, du fait de la granularité du découpage, pour certaines atteintes relativement peu nombreuses, les statistiques sont non diffusables car l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.